

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 002-015/12/BC

■ Approbation d'une convention avec le Forum Mondial de l'eau et la Régie des Transports de Marseille pour la réalisation et l'exploitation de billets sans contact support du Pass FME

DMODSV 12/7278/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Forum Mondial de l'Eau (FME) se déroulera du 12 au 17 mars 2012 à Marseille, au parc Chanot. Il rassemblera 2 000 exposants et 6 000 à 10 000 congressistes. Le nombre attendu de visiteurs est estimé entre 10 000 et 15 000.

Les organisateurs du Forum souhaitent permettre à l'ensemble des congressistes de bénéficier d'un service complet de transport en commun et d'offre culturelle et touristique.

En conséquence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en collaboration avec la Régie des Transports de Marseille propose de réaliser un Pass transport sans contact permettant de circuler librement sur l'ensemble du réseau de la Régie des Transports de Marseille pendant 7 jours.

Le Forum Mondial de l'Eau se charge de commercialiser ce Pass au prix public de 15 euros.

L'office du Tourisme et des Congrès de Marseille propose d'associer à ce Pass Transport une offre culturelle et touristique issu de son Citypass qui permettra durant le congrès d'avoir :

**Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 14 février 2012**

- la gratuité ou des réductions à plusieurs musées,
- la gratuité du petit train de Notre Dame de la Garde ou du Panier,
- Des réductions chez de nombreux commerçants partenaires de cette opération,
- La libre circulation sur le réseau de la Régie des Transports de Marseille.

La solution retenue propose un seul support pour le transport et la culture avec deux technologies :

- un support sans contact pour le produit transport,
- un code barre 2D imprimé sur ce rapport pour le produit culture.

Le Forum Mondial de l'Eau se charge de la commercialisation de ce Citypass Pass Congrès au prix public de 29 euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a proposé de réaliser ce Pass Forum Mondial de l'Eau (FME) pour être certaine de sa compatibilité avec son réseau de transport.

Le coût de la fabrication de 6 000 Pass Forum Mondial de l'Eau dont 2 000 avec un code barre 2D s'élève pour Marseille Provence Métropole à 4 950 euros HT.

Pour le « Pass transport », le Forum Mondial de l'Eau (FME) règlera 15 euros à la Régie des Transports de Marseille par Pass utilisé, pour le « Pass Culture » le Forum Mondial de l'Eau règlera 15 euros à la Régie des Transports de Marseille et 14 euros à l'Office du Tourisme par Pass utilisé.

Il est donc proposé d'approuver la présente convention ayant pour objectif de préciser le contenu de ces opérations et de définir les modalités de participation financière de l'ensemble des signataires.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole participe à l'élaboration des PASS pour le Forum Mondial de l'Eau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre le Forum Mondial de l'Eau, la Régie des Transports de Marseille, l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille et Marseille Provence Métropole relative à la réalisation et l'exploitation des Pass Transport Culture du Forum Mondial de l'Eau.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget annexe Transports 2012, Sous-Politique C210, Nature 2182.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI